

19ème Parlement des Enfants

Proposition de loi

visant à prévenir les parents des dangers d'Internet pour que leurs enfants soient protégés du harcèlement, du piratage et des sites pornographiques ou violents dont ils sont trop souvent victimes.

Présentée par

André Hortense, Bluzat Louis, Borésy Marc,
Chaperon Lucas, Chartier Océane, Daste Anoussia,
Duchemin Lucie, Dumas Achille, Duval Julia,
Eustache Nathan, Guidou Lou, Hamchin Maxence,
Lebourgeois Baptiste, Lelyon Margaux,
Marie Kylian, Mouchel Alexis, Nodot Anaïs,
Pecquery Florent, Surcouf Loélia

Ecole Henri VALLY PORTBAIL (Académie de Caen)

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs

Nous estimons qu'Internet est constitué de choses positives. On peut communiquer avec ses amis, sa famille, on peut rechercher des informations qu'on ne connaît pas, on peut se cultiver en regardant des films ou des spectacles, en écoutant de la musique et on peut acheter tout ce qu'on veut. 74 % des enfants âgés entre 12 et 15 ans passent au moins trois heures par jour à naviguer sur le Web. 30 % des élèves de CM2 et 60% des élèves de 5ème ont un blog. On ne peut plus se passer d'Internet qui fait partie de la vie quotidienne des jeunes.

Mais Internet peut aussi avoir des effets négatifs sur les enfants comme l'usurpation d'identité. Des photos enregistrées peuvent être publiées ou utilisées quelques années plus tard par exemple dans le cadre d'un contrat d'embauche. Des informations personnelles que l'on publie ne peuvent pas être supprimées et peuvent être vues par n'importe qui. Le piratage, c'est le contraire de la vie privée qui doit être protégée.

Le phénomène le plus mal vécu par les jeunes de 9 à 16 ans reste le harcèlement en ligne. L'envoi abusif de mails allant jusqu'à la publication de vidéos peut alors inciter à la haine, à l'anorexie, à l'utilisation de drogues et au suicide. On a tous entendu parler de collégiens obligés de changer d'établissement parce qu'ils se faisaient insulter sur des réseaux sociaux par rapport à leur personnalité ou leur comportement. Parfois, ils sont allés jusqu'au suicide.

Le plus grave des problèmes, c'est que dans notre classe, plus de la moitié des enfants ont déjà vu des spams, des images violentes ou pornographiques en surfant sur Internet. Tous les jeunes européens sont eux aussi victimes de ces images. En Europe, d'après une enquête du CNRS (Centre Nationale de Recherche Scientifique) 1/3 des enfants qui ont vu des images pornographiques ou violentes ont trouvé ça pénible. Par contre, 40 % des parents ne savent pas ce que voient leurs enfants sur Internet et n'ont pas conscience des dangers qu'ils courent.

Nous voudrions aider tous ces enfants qui sont victimes de l'usurpation d'identité, du harcèlement et des sites violents ou pornographiques. C'est pour ça que nous pensons qu'il est indispensable que les fabricants, les enseignants, les commerçants et les parents aient un rôle dans la protection des enfants contre les dangers d'Internet. Nous voulons que les enseignants jouent un rôle dans l'information des risques que tous les enfants de France peuvent connaître, que les commerçants préviennent les acheteurs des précautions à prendre lorsqu'on utilise du matériel informatique et que les fabricants créent et installent un logiciel qui s'affichera sur tous les écrans des appareils pouvant aller sur Internet et qui affichera les différents risques.

Si comme nous, vous voulez que les enfants et vous-même puissiez surfer sur Internet sans danger, votez pour notre loi. Merci.

Article 1er

A partir du CE1, les enseignants devront expliquer aux enfants de ne pas cliquer sur les Spams pour ne pas avoir accès aux sites violents ou pornographiques. Il sera obligatoire aussi d'apprendre aux élèves la bonne utilisation des réseaux sociaux en respectant la vie privée de l'autre. Les professeurs devront également distribuer une petite carte à leurs élèves qui rappellent tous les dangers d'Internet.

Article 2

Les commerçants sont tenus d'expliquer aux acheteurs qu'il faut protéger toutes leurs données personnelles en sécurisant leur Webcam et en éteignant leur ordinateur après usage et qu'il faut installer un contrôle parental gratuit et efficace.

Article 3

Tous les fabricants de matériel informatique devront se mettre d'accord pour créer un logiciel d'écran imposé, comportant des informations pour protéger les utilisateurs d'Internet contre le harcèlement, le piratage, les sites violents ou pornographiques. Ils devront installer ce logiciel d'écran imposé sur tous les écrans donnant accès à Internet. Il sera interdit à ceux qui ne respecteront pas cet article de fabriquer tout matériel informatique.